

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 04/04/2017	Dossier complet le : 11/04/2017	N° d'enregistrement : F01117P0056
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Parc d'activités INNOVSPACE de Chanteloup-en-Brie

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement, y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement	Création d'une surface de plancher comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Surface de plancher créée = 12 580 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 5 bâtiments à usage d'activité sur une unité foncière de 24 837 m<sup>2</sup> située dans la ZAC du Chêne Saint Fiacre sur la commune de Chanteloup en Brie.

Le programme de construction de ce parc d'activités sera réparti sur trois permis de construire valant division.

Le permis de construire n° 1 porte sur la réalisation de deux bâtiments à usage d'activité sur une unité foncière de 10.307 m<sup>2</sup>, issue d'une sous division parcellaire. La surface de plancher globale du projet est de 4.724 m<sup>2</sup> : bâtiment A = 2.079 m<sup>2</sup> sdp, bâtiment B = 2.645 m<sup>2</sup> sdp. Les deux bâtiments mesurent 10.00 m à l'acrotère. Le bâtiment A, est destiné à un utilisateur unique, tandis que le bâtiment B est divisé en 2 cellules.

Le permis de construire n°2 porte sur la réalisation de deux bâtiments à usage d'activité sur une unité foncière de 10.936 m<sup>2</sup>. La surface de plancher globale du projet est de 6.172 m<sup>2</sup> : bâtiment C = 2.596 m<sup>2</sup> sdp, bâtiment D = 3.576 m<sup>2</sup> sdp. Les deux bâtiments mesurent 10.00 m à l'acrotère. Le bâtiments C et D sont destinés à plusieurs utilisateurs et sont découpés en lots.

Le permis de construire n°3 porte sur la réalisation de deux bâtiments à usage d'activité sur une unité foncière de 3.594 m<sup>2</sup>. La surface de plancher globale du projet est de 1.684 m<sup>2</sup> : bâtiment E = 522 m<sup>2</sup> sdp, bâtiment F = 1.162 m<sup>2</sup> sdp. Les deux bâtiments mesurent 10.00 m à l'acrotère.

## 4.2 Objectifs du projet

Les bâtiments projetés sur le parc d'activités INNOVSPACE de Chanteloup-en-Brie sont destinés à l'accueil de sociétés ayant besoin de surfaces d'activités.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour les bâtiments d'activité du parc, des terrassements en déblai/remblai sont prévus. Ces déblais et remblais seront équilibrés sur la parcelle.

Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Pour chaque permis de construire, le chantier durera environ 9 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du chantier,
- construction des bâtiments,
- aménagement des parkings, voiries et réseaux,
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes. Il fera l'objet d'une charte Chantier Propre afin de réduire les nuisances et impacts potentiels créés par le chantier.

Lors des travaux, des dispositions seront prises afin de limiter l'impact de la construction sur le voisinage et notamment :

- les poussières seront limitées en raison des mesures prises pour les éviter comme l'arrosage en phase terrassement en cas de temps extrêmement sec,
- le brûlage à l'air libre des déchets sera strictement interdit,
- les voiries publiques feront l'objet d'un nettoyage en cas de besoin,
- le bruit généré restera extrêmement faible
- les déchets feront l'objet d'une collecte sélective avec traitement par un prestataire agréé.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments projetés sur le parc d'activités INNOVSPACE de Chanteloup-en-Brie sont destinés à l'accueil de sociétés ayant besoin de surfaces d'activités.

Les impacts attendus du projet en phase d'exploitation sont relativement classiques vis-à-vis d'autres projets de parc d'activités :

- le projet sera à l'origine de ruissellement d'eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales de voiries seront prétraitées par un déboureur-déshuileur avant de rejoindre le bassin de rétention paysager en contre-bas de la parcelle. Les eaux des toitures et des stationnements VL et petits transporteurs sont dirigées en surface dans des noues peu profondes où elles sont prétraitées par le sol et la végétation. Les noues seront reliées entre-elles par un système de trop-pleins et aboutiront à l'aval dans le bassin paysager. En considérant un débit de fuite de 2 L/s/ha en décennal, le bassin d'orage a été dimensionné égal à 500 m<sup>3</sup> suivant la méthode des pluies.

- le projet sera à l'origine d'un trafic de véhicules légers, de petits transporteurs et de poids lourds qui transiteront chaque jour sur le site. En l'absence d'utilisateur défini, il est difficile en l'état de préciser le trafic envisagé sur le site. Néanmoins, le projet de parc d'activités s'inscrit dans le développement de la ZAC du Chêne qui a fait l'objet d'une étude d'impact en 2002 qui précisait que l'activité mise en oeuvre sur la ZAC pourrait générer à terme un trafic de 325 véhicules/heure en émission et 580 véhicules/heure en réception le matin et 555 véh/h en émission et 350/véh/h en réception le soir. L'activité envisagée sur le parc d'activités ne généra pas un trafic supérieur aux projections présentées dans l'étude d'impact de création de la ZAC.

- Sur le site, les nuisances sonores auront pour unique origine les moteurs des véhicules transitant sur le site. Aucun process industriel n'est prévu dans les bâtiments. Le trafic lié au parc d'activités sera sans impact sur l'environnement sonore du secteur.

- Un paysagement du site permettra de valoriser l'intégration paysagère du projet en portant une attention particulière quant au choix ces matériaux et des végétaux. Le projet des espaces extérieurs consiste essentiellement à aménager le système des circulations et des stationnement et à développer les espaces verts de façon fonctionnelle et ornementale.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le développement du parc d'activités sera tranché en trois permis de construire valant division.

Le présent document porte sur l'ensemble de l'opération.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les dimensions des bâtiments seront : - Bâtiment A : Longueur = 48,59 m, largeur = 37,38 m, Surface plancher = 2 079 m <sup>2</sup> - Bâtiment B : Longueur = 51,18 m, largeur = 48,59 m, Surface plancher = 2 645 m <sup>2</sup> - Bâtiment C : Longueur = 54,60 m, largeur = 37,38 m, Surface plancher = 2 596 m <sup>2</sup> - Bâtiment D : Longueur = 54,60 m, largeur = 50,97 m, Surface plancher = 3 576 m <sup>2</sup> - Bâtiment E : Longueur = 23,79 m, largeur = 12,40 m, Surface plancher = 522 m <sup>2</sup> - Bâtiment F : Longueur = 50,80 m, largeur = 12,04 m, Surface plancher = 1 162 m <sup>2</sup> Tous les bâtiments présentent une hauteur au faîtage = 9,50 m, hauteur à l'acrotère = 10 m	Surface plancher totale de l'opération = 12 580 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC du Chêne Saint Fiacre  
77 600 CHANTELOUP EN BRIE

Les coordonnées géographiques ci-contre sont prises au centre du terrain.

Les numéros de parcelles cadastrées sont :

Section YA numéro 280 pour partie  
Section YA numéro 281 pour partie  
Section YA numéro 288 pour partie

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8° 5 1 ' 3 8 " N Lat. 2 ° 4 4 ' 3 9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 2 n°110001182 "Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières" située à environ 3 900 mètres au Sud. Il s'agit d'un vaste massif forestier de 5 682 hectares d'intérêt écologique global mais dont les connaissances actuelles restent fragmentaires en ce qui concerne les parties forestières et les grands étangs privés en ZNIEFF de type 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un APB. Les zones protégées par des APB les plus proches du site sont l'étang de Beaubourg sur la commune de Croissy Beaubourg à environ 8 000 mètres au Sud-ouest et le marais de Lesches à environ 6 000 mètres au Nord-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire est en cours d'élaboration. Il concernera la commune de Chanteloup-en-Brie. L'enquête publique de deux mois est programmée du lundi 3 avril 2017 au mardi 6 juin 2017. D'après les documents mis à la disposition du public, le terrain d'assiette du projet est situé dans une zone à enjeux de priorité communale.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du parc d'activités, comme le reste de la ZAC du Chêne Saint Fiacre n'est pas situé dans le périmètre d'un monument classé à l'inventaire des monuments historiques. Les MH les plus proches du site sont le Château et parc de Jossigny situé à 1 800 m du périmètre de la ZAC et l'église Saint-Rémy à Montévrain située à 1 500 m du périmètre de la ZAC.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du parc d'activités n'est pas situé sur un terrain défini par la DREAL Ile-de-France comme pouvant présenter un caractère humide suivant les conclusions du rapport d'identification et cartographie des enveloppes d'alerte potentiellement humides selon les critères de la loi développement des territoires ruraux à l'échelle de la région Ile-de-France.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un phénomène de retrait-gonflement des argiles peut engendrer des mouvements de terrain différentiels. La commune de Chanteloup-en-Brie est concernée par ce risque naturel. Un plan de prévention des risques naturels prévisibles a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau potable distribuée sur le parc d'activités proviendra du réseau d'adduction de la ZAC du Chêne Saint Fiacre, lui même relié au réseau existant provenant de Montévrain et qui achemine l'eau potable sur la commune de Chanteloup-en-Brie à partir d'un captage d'eau en Marne et d'un traitement dans l'usine de production d'Annet-sur-Marne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du parc d'activités n'est pas situé dans un site inscrit ni dans un site classé. Le site inscrit le plus proche du site est la Vallée de la Gondoire, Abords du Château de Guermantes et Vallée de la Gondoire situé à 3 400 mètres à l'Ouest du terrain d'assiette du projet de parc d'activités.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches du terrain d'assiette du parc d'activités sont : - le site SIC FR1100819 "Bois de Vaires-sur-Marne" dont le point le plus proche est situé à 6,5 km à l'Ouest. - le site ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne" dont le point le plus proche est situé à 4 000 m au Nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du parc d'activités n'est pas situé dans un site inscrit ni dans un site classé. Le site classé le plus proche est le site des Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire situé à 5 000 mètres à l'Ouest du terrain d'assiette du projet de parc d'activités.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) sera issue du réseau public de distribution d'eau potable de Chanteloup-en-Brie. Le réseau est géré par la communauté d'agglomération Marne et Gondoire au travers d'un contrat de Délégation de Service Public conclut avec la SAUR. L'eau potable est produite à partir d'un captage d'eau en Marne et d'un traitement dans l'usine de production d'Annet-sur-Marne. Dans le cadre de leur activité les bâtiments du parc INNOVSPACE n'utiliseront pas d'eaux industrielle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiments, voiries, parkings, réseaux, etc...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet INNOVSPACE s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC du Chêne Saint Fiacre. L'aménagement global de cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact en 2002. Les inventaires réalisés par la société ECOTONE au printemps 2002 ont montré que la valeur floristique du site est faible. Aucune espèce protégée n'a été trouvée. La valeur faunistique atteint un niveau moyen dans un secteur de la ZAC non concerné par l'opération INNOVSPACE du fait de la présence d'une espèce d'oiseau nicheur et d'un peuplement avien plus diversifié que sur le reste du site. L'impact de l'opération INNOVSPACE sur la faune et la flore sera donc faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet INNOVSPACE s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC du Chêne Saint Fiacre. Le terrain d'assiette du projet de parc d'activités est situé sur un secteur actuellement voué à l'activité agricole, les terrains étant essentiellement destinés à la céréaliculture.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme indiqué ci-dessus, le terrain d'assiette du projet de parc d'activités est situé sur un secteur actuellement voué à l'activité agricole, les terrains étant essentiellement destinés à la céréaliculture.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chanteloup-en-Brie n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte des zones de sismicité en vigueur depuis le 1er mai 2011 indique que la commune de Chanteloup-en-Brie est classée en zone de risque 1 (risque de sismicité très faible). Comme indiqué plus avant, la commune de Chanteloup-en-Brie est concernée par le risque naturel de retrait-gonflement des argiles qui peut engendrer des mouvements de terrain. Un plan de prévention des risques naturels prévisibles a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2001.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire est en cours d'élaboration. Il concernera la commune de Chanteloup-en-Brie. L'enquête publique de deux mois est programmée du lundi 3 avril 2017 au mardi 6 juin 2017. D'après les documents mis à la disposition du public, le terrain d'assiette du projet est situé dans une zone à enjeux de priorité communale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic des poids lourds, des petits transporteurs et des véhicules légers qui transiteront sur le parc d'activités sera source de bruit. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Marne et Gondoire est en cours d'élaboration. Le terrain est situé dans une zone à enjeux de priorité communale. Le projet respectera les actions prescrites par ce PPBE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse. Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et des parkings. Il s'agira uniquement d'éclairage dirigés vers le sol pour éviter l'halo lumineux.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets atmosphériques seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les échappement des véhicules transitant sur le parc d'activités,</li> <li>- les gaz de combustion des installations de chauffage.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées domestiques seront évacuées par le réseau public communal pour être acheminées vers la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes. Cette station gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Lagny-sur-Marne est dimensionnée pour traiter 70 000 m3 d'effluents par temps sec et 80 000 m3 par temps de pluie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux liée à l'activité mise en oeuvre sur le parc : papier, carton, bois, plastiques, etc...</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme indiqué plus avant, le terrain d'assiette du projet de parc d'activités est situé sur un secteur actuellement voué à l'activité agricole, les terrains étant essentiellement destinés à la céréaliculture. Néanmoins, le projet de parc d'activités de la société INNOVSPACE CHANTELOUP s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC du Chêne Saint Fiacre dont la création a été autorisée par arrêté préfectoral du 23 mars 2003. Le dossier de création de la ZAC comportait une étude d'impact globale.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de parc INNOVSPACE s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC du Chêne Saint Fiacre. Les inventaires faunistiques et floristiques réalisés pour le dossier de création de ZAC ont montré le faible intérêt écologique de la parcelle d'assiette du projet. Les eaux pluviales du site feront l'objet d'une gestion alternative : la voie d'accès principale descendant la parcelle ainsi que les quais de livraisons pour semi-remorques sont collectés par un réseau de grilles et de canalisations. Ces ruissellements sont prétraités par un déboureur-déshuileur avant de rejoindre le bassin de rétention paysager en contre-bas de la parcelle. Les eaux des toitures et des stationnements VL et petits transporteurs sont dirigées en surface dans des noues peu profondes où elles sont prétraitées par le sol et la végétation. Les noues sont reliées entre-elles par un système de trop-pleins et aboutissent à l'aval dans le bassin paysager. Le bassin paysager est vidangé à 2 l/s/ha par un poste de refoulement conduisant les eaux dans le regard de branchement en attente rue de la découverte. Une surverse est aménagée en cas de pluie exceptionnelle vers le fossé de la RD5. Un paysagement du site permettra de valoriser l'intégration paysagère du projet en portant une attention particulière quant au choix ces matériaux et des végétaux. Le projet des espaces extérieurs consiste essentiellement à aménager le système des circulations et des stationnement et à développer les espaces verts de façon fonctionnelle et ornementale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments détaillés dans le présent formulaire, la société INNOVSPACE CHANTELOUP estime que son projet d'aménagement qui fera l'objet de trois permis de construire ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

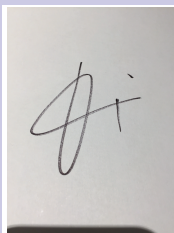


Fait à

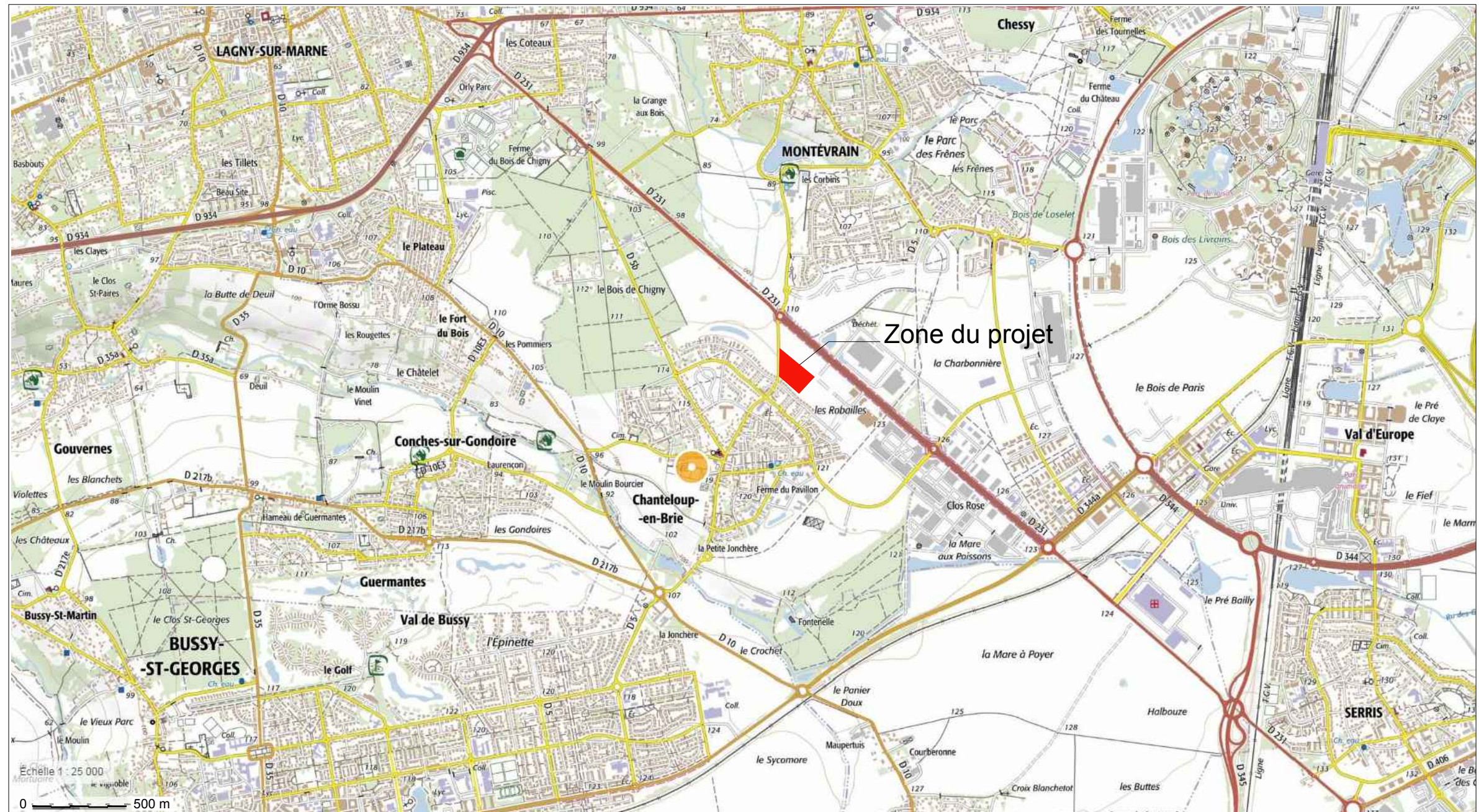
PARIS

le, 7 avril 2017

Signature



Signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Source : Géoportail



PHOTO 1 : vue depuis le rond point RD 231, au Nord du terrain



PHOTO 2 : vue depuis l'accès au site, rue de la Découverte, à l'Est



PHOTO 4 : vue depuis l'avenue de la Jonchère, au Nord-Ouest



PHOTO 3 : vue depuis la RD 231 au Nord-Est.



PHOTO 5 : vue depuis l'avenue de la Jonchère, au Sud-Ouest

# Parc d'Activités INNOVSPACE CHANTELOUP *Bâtiments A & B* ZAC DU CHÊNE SAINT FIACRE CHANTELOUP-EN-BRIE 7 7 6 0 0



## PHOTOS DU SITE

Echelle :



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
 PROJET INNOVESPACE CHATELOUP-EN-BRIE  
 - A N N E X E 4 -  
 PLAN DE MASSE ECHELLE : 1/1000eme  
 ZAC DU CHENE SAINT-FIACRE

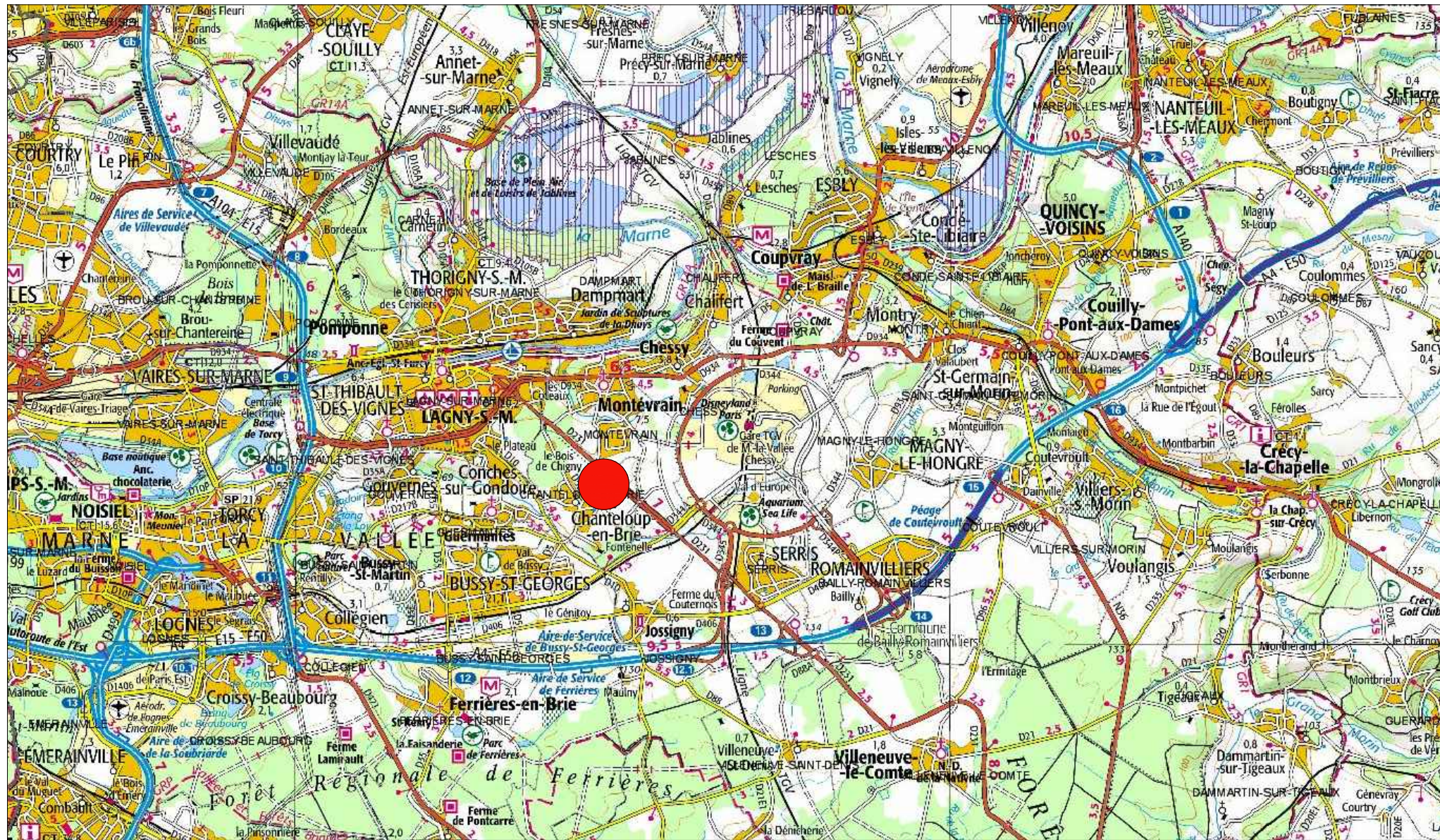


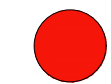
Réseau hydrolique

Source : Géoportail


DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
PROJET INNOVSPACE CHANTELOUP-EN-BRIE  
- ANNEXE 5 -  
PLAN DES ABORDS ECHELLE : 1/5000<sup>eme</sup>  
ZAC DU CHENE SAINT-FIACRE






 Zone du projet

Natura 2000

 Natura 2000 - Directive Oiseaux

 Natura 2000 - Directive Habitat

Source : DRIEE IdF